

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Lot 1 : Collecte et traitement des
déchets dangereux

Lot 2 : Collecte et traitement des
déchets non dangereux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

3029_1_02

Date limite de remise des plis

06 / 11 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de l'Essonne

Direction de la biodiversité et de la transition écologique

Adresse : Conseil départemental de l'Essonne

Boulevard de France - Georges Pompidou

91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Courriel : contact@essonne.fr

Site internet : <https://essonne.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

- LOT 1 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX

- LOT 2 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

La présente consultation concerne la mise en œuvre du service de collecte des déchets détenus par le Conseil départemental (et certains partenaires) sur le territoire essonnien.

L'accord-cadre définit les spécifications et les conditions d'exécution, de la collecte et du traitement des déchets issus :

- de l'activité courante du Conseil départemental : collecte des déchets dangereux dans des armoires spécifiques, location de bennes (avec reprise et traitement des déchets) pour les bâtiments départementaux...
- de l'entretien des sites appartenant au Conseil départemental : évacuation des déchets dans des espaces naturels ou espaces verts, aux abords des routes départementales ou des bâtiments départementaux...
- des dépôts sauvages présents sur le territoire essonnien : aide ponctuelle aux communes pour l'enlèvement de dépôts sauvages en milieu naturel ou opération citoyenne de ramassage de déchets pendant l'opération « Essonne Verte Essonne Propre » EVEP qui se déroule de mars à juin chaque année.

Code CPV	Libellé CPV
90500000-2	Services liés aux déchets et ordures
90511300-5	Services de collecte des déchets sauvages

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX (2 lots)
 Acheteur	Département de l'Essonne
 Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire de services à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum <u>Lot n°1 :</u> Montant maximum sur les 4 ans ferme : 550 000 € HT <u>Lot n°2 :</u> Montant maximum sur les 4 ans ferme : 1 540 000 € HT
 Structure	2 lots

	Lieu d'exécution	Département de l'Essonne
	Durée	4 ans ferme
	Développement durable	Clause sociale pour le lot n°2 - Clause environnementale
	Variation des prix	Révisables
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots.

- LOT 1 : Collecte et traitement des déchets dangereux
- LOT 2 : Collecte et traitement des déchets non dangereux

Clause sociale :

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est fait application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable uniquement au lot 02.

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le titulaire du lot 02 et, le cas échéant, ses sous-traitants réalisent une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et / ou professionnelles.

Il est mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Pour toute demande de renseignement complémentaire, celle-ci se fera dans les conditions fixées à l'article 5 du présent règlement par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution du lot 02 sera déclarée irrégulière.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://marches-publics.info>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) de chacun des lots et son annexe relative à la clause d'insertion sociale pour le lot 02,
- Les bordereaux des prix unitaires afférents à chaque lot (BPU),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots,
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propres à chaque lot,
- Les cadres de réponse (CDR) afférents à chaque lot,

- La lettre de candidature (DC1),
- La déclaration du candidat (DC2),
- La déclaration de sous-traitance, le cas échéant (DC4).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de cent quatre-vingts (**180**) jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidats individuels ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Un même mandataire ne pourra représenter plus d'un groupement.

Important :

En cas de groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être annexée. Les coordonnées bancaires de chaque membre doivent être transmises dans le dossier du groupement.

En cas de groupement solidaire et en l'absence de répartition précise, le paiement s'effectue :

- Soit sur un compte unique ouvert au nom du groupement ou du mandataire,
- Soit sur le compte courant du mandataire s'il est habilité à ce titre par les membres du groupement : dans ce cas, les cotraitants doivent joindre ladite habilitation.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur</i> https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC1-2019.doc <i>Nb: ne pas omettre de cocher la case F1, sauf si le candidat se trouve dans un des cas d'exclusion</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur</i> https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/Formulaire_DC2.doc

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC4), le cas échéant	<i>Déclaration de sous-traitance (DC4 disponible sur le lien suivant : DC4)</i> <i>Nb: ne pas omettre de cocher la case K1, sauf si le sous-traitant se trouve dans un des cas d'exclusion</i>
Numéro unique d'identification (ex-Kbis)	Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion"
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à :

Conseil Départemental de l'Essonne
Monsieur le Président,
DAJICP/SACP/SMP DGAS DGATERRA

Avec les mentions suivantes inscrites sur le pli :

Copie de sauvegarde – Nom de l'entreprise

OBJET DE LA CONSULTATION – N°X (mention à compléter par l'entreprise)

NE PAS OUVRIR

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire, au choix sur support papier ou de manière électronique.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le

profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ **Documents à produire au titre de l'offre :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement, afférent à chaque lot, intégralement complété (y compris son annexe relative à la clause sociale pour le lot 02).
Pouvoir	<i>Délégation de pouvoir attestant que la personne signataire de l'acte d'engagement est habilitée à signer et engager l'entreprise soumissionnaire et ce au montant maximal toutes années confondues, que représente le présent marché public.</i>
Bordereau des prix unitaires (BPU)	BPU afférent à chaque lot entièrement complété. <i>Dans le cas ou des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans les BPU, l'entreprise sera invitée à remettre une nouvelle annexe financière rectifiée et confirmer son offre.</i> <i>En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.</i>
Cadre de réponse (CDR)	Cadre de réponse intégralement complété afférent à chaque lot. La remise d'un mémoire technique/ méthodologique est proscrite ; seuls les éléments du cadre de réponse seront pris en compte sachant que le CDR peut comporter des annexes en complément des renseignements précisés par le candidat sur le cadre de réponse, le document devant alors faire référence de façon très explicite au chapitre auquel il se rapporte et être obligatoirement présenté comme tel et en annexe au cadre de réponse. En cas d'absence de réponse à une question du CDR, l'offre du candidat concerné sera déclarée irrégulière par l'acheteur.

***ATTENTION : Le CDR et l'AE sont transmis en format Word et le BPU en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent (et notamment les quantités). Ils doivent seulement compléter ces documents.**

En cas d'absence de l'un des documents précités (sauf AE), à produire au titre de l'offre, l'offre du candidat concerné sera déclarée irrégulière par l'acheteur.

■ **Remise de plis successifs :**

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application de l'article R. 2151-6 du CCP (tant qu'il n'est pas modifié), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres communs aux 2 lots :

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (40 points)	
Sous-Critère 1 : Lieux et filières de traitement des déchets (15 points)	
Le candidat présentera les installations et les lieux de traitement qu'il prévoit de mobiliser pour l'exécution du marché, ainsi que les filières de traitement envisagées pour les différentes catégories de déchets susceptibles d'être prises en charge. L'analyse des offres portera notamment sur : • la pertinence et l'adéquation des filières proposées au regard de la nature des déchets concernés ; • le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, en privilégiant successivement la préparation en vue du réemploi, le recyclage, les autres formes de valorisation, notamment organique ou énergétique, puis, en dernier recours, l'élimination ; • la prise en compte du principe de proximité, au regard notamment de la localisation des installations de traitement par rapport aux lieux de production ou de collecte des déchets ; • les performances des filières de valorisation proposées. Le candidat précisera, dans la mesure du possible, les taux de valorisation matière, de valorisation organique et de valorisation énergétique, en distinguant clairement chacune de ces modalités ; • la part des déchets orientée vers l'élimination, notamment par stockage, ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter le recours à ces modes de traitement aux seuls déchets ne pouvant bénéficier d'une solution de valorisation adaptée ; • la capacité du candidat à garantir et justifier la destination effective des déchets ainsi que les filières de traitement réellement mobilisées ; • la qualité et le niveau de précision des informations fournies concernant chaque filière proposée. Pour chaque filière, le candidat précisera a minima : ○ le type de déchets concerné ; ○ l'installation ou l'exutoire envisagé ; ○ sa localisation ; ○ le mode de traitement appliqué ; ○ les performances de valorisation associées.	
Sous-critère 2 : Moyens humains et techniques affectés à la réalisation du marché (25 points)	
Le candidat décrira l'ensemble des moyens humains, matériels, organisationnels et techniques qu'il prévoit de mobiliser pour assurer la bonne exécution du marché. L'analyse des offres portera sur les éléments suivants :	
Item 1 : Délais d'intervention en situation d'urgence (7 points)	Le candidat précisera les délais minimaux d'intervention qu'il s'engage à respecter en cas de demande urgente de la personne publique, à compter de la réception du bon de commande ou de la sollicitation du Département. Une attention particulière sera portée : • à la réactivité proposée ; • à la capacité du candidat à intervenir dans des délais réduits ; • à l'existence d'une organisation dédiée permettant la gestion des urgences ; • aux moyens mobilisables pour assurer la continuité du service en cas d'aléas.

Critère et pondération	Descriptif
Item 2 : Organisation de la relation avec le Département (5 points)	Le candidat présentera l'organisation mise en place pour assurer le suivi opérationnel, administratif et financier du marché. À ce titre, il identifiera nominativement : • un référent commercial ; • un référent chargé du suivi administratif et de la facturation ; • trois responsables d'exploitation dédiés respectivement à : ○ Essonne Verte Essonne Propre (EVEP), ○ la gestion des chantiers, notamment les Espaces Naturels Sensibles (ENS), ○ la collecte des points fixes et sites départementaux. Pour chacune de ces personnes, le candidat transmettra : • un curriculum vitae ; • les coordonnées professionnelles ; • les titres d'études et certifications professionnelles éventuelles ; • les éléments permettant d'apprécier leur expérience dans des prestations similaires. L'analyse portera notamment sur : ○ la pertinence de l'organisation proposée ; ○ l'expérience et les compétences des interlocuteurs dédiés ; ○ la clarté des circuits de communication ; ○ les modalités de remplacement et de continuité en cas d'absence d'un référent.
Item 3 : Contrôle du tri, traçabilité des déchets et procédure de déclassement (7 points)	Le candidat décrira les dispositifs mis en œuvre pour garantir la conformité des flux collectés, la qualité du tri et la traçabilité des déchets jusqu'à leur destination finale. Seront notamment appréciés : • les modalités de contrôle de la conformité des déchets et de la qualité du tri ; • les procédures mises en œuvre pour détecter les erreurs ou anomalies de tri ; • la procédure appliquée en cas de non-conformité ou de déclassement d'un flux : constat, information du Département, justification, réorientation éventuelle du déchet et traçabilité du déclassement ; • les modalités de suivi des tonnages collectés par catégorie de déchets ; • les outils de suivi, de reporting et de traçabilité utilisés ; • les modalités de transmission des bordereaux, attestations, certificats ou justificatifs de traitement et de valorisation ; • les moyens humains et techniques dédiés à ces contrôles. Une attention particulière sera portée à la fiabilité, à l'exhaustivité et à la transparence des dispositifs proposés.
Item 4 : Moyens matériels et véhicules affectés aux prestations (6 points)	Le candidat présentera les véhicules et équipements qu'il prévoit d'affecter aux différentes prestations du marché, notamment pour : • les opérations liées à Essonne Verte Essonne Propre ; • les déménagements ; • la collecte des points fixes ;

Critère et pondération	Descriptif
	- les interventions sur les sites départementaux. Pour chaque type de véhicule, il précisera : - les caractéristiques techniques principales ; - les capacités de chargement ; - le système mis en place sur les bennes pour éviter l'envol des déchets lors du transport ; - les équipements spécifiques embarqués ; - les modalités de remplacement en cas d'immobilisation ; - le ou les sites d'exploitation à partir desquels seront réalisées les interventions. L'analyse portera notamment sur : - l'adéquation des moyens proposés aux besoins du marché ; - la capacité de mobilisation de moyens complémentaires lors d'opérations de grande ampleur ; - la robustesse de l'organisation logistique ; - la capacité à garantir la continuité des prestations.
2. Valeur environnementale (20 points)	
Le candidat présentera les mesures environnementales mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché afin de réduire l'impact des prestations de collecte, de transport et de gestion des déchets. L'analyse des offres portera notamment sur : - les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations ; - la nature, les performances environnementales et l'ancienneté du parc de véhicules affecté au marché ; - le type de motorisation utilisé (électrique, hybride, GNV, biocarburants, carburants conventionnels ou autre) ainsi que les énergies employées ; - les mesures d'optimisation des tournées et de mutualisation des déplacements permettant de réduire les distances parcourues et le nombre de rotations ; - les solutions organisationnelles ou techniques mises en œuvre pour améliorer le taux de remplissage des véhicules et limiter les transports à vide ; - les dispositifs de suivi et de pilotage des consommations énergétiques et des émissions associées aux prestations ; - les mesures mises en œuvre pour prévenir et réduire les nuisances générées lors des opérations de collecte, de manutention et de transport, notamment les nuisances sonores, olfactives et les émissions de poussières ; - les actions de sensibilisation et de formation des personnels aux bonnes pratiques environnementales ; - les démarches d'amélioration continue permettant de suivre et d'améliorer la performance environnementale tout au long de l'exécution du marché ; - la pertinence des indicateurs environnementaux proposés ainsi que les modalités de suivi et de restitution au Département. Une attention particulière sera portée au caractère concret, mesurable et opérationnel des engagements présentés par le candidat, ainsi qu'à leur adéquation avec les spécificités des prestations objet du marché.	
Chacun des sous-critères sera noté comme suit :	
Critère sur 20 points : • 20 points : réponse très satisfaisante - les éléments fournis sont complets, pertinents et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. • 15 points : réponse satisfaisante - les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. • 10 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 5 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer	

Critère et pondération	Descriptif
	une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 0 point : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, insuffisants ou insatisfaisants. Sous-critère sur 15 points : • 15 points : réponse très satisfaisante - les éléments fournis sont complets, pertinents et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. • 11,25 points : réponse satisfaisante - les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. • 7,5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 3,75 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 0 point : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, insuffisants ou insatisfaisants. Item sur 7 points : • 7 points : réponse très satisfaisante - les éléments fournis sont complets, pertinents et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. • 5,25 points : réponse satisfaisante - les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. • 3,5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 1,75 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 0 point : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, insuffisants ou insatisfaisants. Item sur 6 points : • 6 points : réponse très satisfaisante - les éléments fournis sont complets, pertinents et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. • 4,5 points : réponse satisfaisante - les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. • 3 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 1,5 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 0 point : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, insuffisants ou insatisfaisants. Item sur 5 points : • 5 points : réponse très satisfaisante - les éléments fournis sont complets, pertinents et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur. • 3,75 points : réponse satisfaisante - les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur. • 2,5 points : réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 1,25 points : réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur. • 0 point : réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitable, insuffisants ou insatisfaisants. Sous-critère 2 – item 1 sur 7 points : • 7 points : délai très satisfaisant – 1 jours calendaires • 5,25 points : délai satisfaisant – 2 jours calendaires • 3,5 points : délai moyennement satisfaisant – 3 jours calendaires • 1,75 points : délai peu satisfaisant - 4 jours calendaires • 0 point : délai très insatisfaisant – égal ou supérieur à 5 jours calendaires

Critère et pondération	Descriptif
3. Prix (40 points)	
L'analyse sera effectuée sur la base d'une simulation non communiquée aux candidats faite à partir d'une estimation des besoins de l'acheteur, en tenant compte des prix figurant dans le bordereau de prix.	
L'offre la moins élevée se verra attribuer la note maximum de 40 points.	
Les autres offres sont notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :	
$NP = 40 \times (Po/P)$ dans laquelle NP = note de l'offre considérée P = prix de l'offre considérée Po = prix de l'offre la mieux placée	
Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le BPU, l'entreprise sera invitée à remettre une nouvelle annexe financière rectifiée et confirmer son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.	
En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur technique des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
RIB	RIB
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail OU une attestation sur l'honneur du non-emploi de salariés étrangers au sein de la société.
Liste des salariés détachés	Si la société fait appel à des travailleurs détachés au sens de l'article L.1262-1 et L.1262-2 du code du travail, l'ensemble des documents prévus par l'article R.1263-12 et suivants OU une attestation sur l'honneur de non-appel à des travailleurs détachés
Attestation ou contrat d'assurance	Attestation ou contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur

étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard douze (12) jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)